

Commune de Rustenhart

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE RUSTENHART

de la séance du 7 août 2018

L'an deux mille dix-huit, le sept du mois d'août à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué par convocation en date du 2 août 2018, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Frédéric GIUDICI, Maire.

Etaient présents :

André AMBIEHL, Vincent ANTOINE, Gervais BELLICAM, Frédéric GIUDICI,
Béatrice HASSENFRAZ, Christian KUHN, Valérie MOUROUGASSIN,
Frank PETERSCHMITT, Doris SCHNEIDER.

Absents :

Sandra HAZEMANN

Absents excusés et procurations :

Roxane BERNARD, procuration à Béatrice HASSENFRAZ
Jean-François BINTZ, procuration à André AMBIEHL
Philippe FERREIRA, procuration à Frédéric GIUDICI
Mario HEGY, procuration à Valérie MOUROUGASSIN
Marc WILDY, procuration à Frank PETERSCHMITT

Secrétaire de séance : Nathalie HAUSHERR, secrétaire de mairie remplaçante

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 3 juillet 2018
2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 juillet 2018
3. Lotissement *L'Ecole*
4. Informations
5. Divers

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 31 juillet 2018, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le mardi 7 août 2018 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Monsieur le Maire souhaite l'insertion d'un point supplémentaire à l'ordre du jour, il s'agit de l'indemnité d'éviction à l'attention des agriculteurs, locataires des terrains situés Rue du 6 Février anciennement *Die Laender*.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve la modification de l'ordre du jour comme suit :

1. *Indemnités d'éviction aux locataires de terrains communaux*
2. *Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 3 juillet 2018*
3. *Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 juillet 2018*
4. *Lotissement L'Ecole*
5. *Informations*
6. *Divers*

1. Indemnités d'éviction aux locataires de terrains communaux

Monsieur le Maire informe que, dans le cadre de la vente de terrains communaux à la société SOVIA, les baux ruraux signés avec des agriculteurs prendront fin. Il s'agit de terrains situés Rue du 6 Février, anciennement *Die Laender*.

Il rappelle que son prédécesseur avait donné un accord de principe pour le versement d'une indemnité d'éviction aux exploitants agricoles concernés ; alors que les baux ne le prévoient pas.

Monsieur le Maire réitère cette proposition et souhaite y donner suite.

Après consultation des instances compétentes, Monsieur le Maire propose une indemnité à hauteur de 867 € par hectare.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le versement d'indemnités d'éviction aux locataires des terrains situés Rue du 6 Février, anciennement *Die Laender*.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 3 juillet 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 3 juillet 2018.

3. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 juillet 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 juillet 2018.

4. Lotissement L'Ecole

Monsieur le Maire propose, dans le cadre de la vente des parcelles qui formeront le Lotissement de l'Ecole créé par la Société SOVIA, la délibération suivante :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

➤ **DECIDE :**

- De se porter co-lotisseur, avec la Société SOVIA, en ce qui concerne le Lotissement de l'Ecole,
- De convenir de toute convention relative aux engagements et responsabilités relativement à cette fonction de co-lotisseur,
- De vendre, en plusieurs fois, tout ou partie des parcelles suivantes :

Si le procès-verbal d'arpentage n'est pas encore définitif :

Une parcelle d'un seul tenant de 3ha43a12ca à distraire, savoir :

- environ 41,04 ares de l'immeuble originaire cadastré : section 26 n° 112, Die Laender avec 55 ares Terre ;

- environ 302,66 ares de l'immeuble originaire cadastré : section 26 n° 172/15, Die Laender avec 349,87 ares Terre ;

suivant procès-verbal d'arpentage à établir,

et dont la désignation cadastrale exacte sera portée au pied ou en marge du présent acte par une mention signée du Notaire soussigné, auquel tous pouvoirs sont donnés à cet effet.

Si le procès-verbal est définitif :

Indiquer la désignation des parcelles.

- De fixer le prix, à savoir :
 - la première tranche située au Nord comprenant environ 158,79 ares, soit 46.28 % de la surface globale appartenant au vendeur ;
 - la deuxième tranche située au Sud comprenant environ 184,33 ares, soit 53,72 % de la surface globale appartenant au vendeur,

Si elle se réalise aura lieu moyennant le prix total de : UN MILLION QUATRE VINGT ONZE MILLE QUATRE VINGT SEIZE EUROS (1 091 096 €) et 59,93 (cinquante neuf ares quatre vingt treize) ares viabilisés répartis en 11 à 12 parcelles.

La répartition du prix entre la première tranche et la deuxième tranche se fera au prorata des surfaces :

- La première tranche à hauteur de CINQ CENT QUATRE MILLE NEUF CENT CINQUANTE NEUF EUROS (504 959 €) et 27,73 ares correspondant aux lots 1 – 2 – 15 – 16 et 17 du plan ci-joint ;
- La deuxième tranche, à hauteur de CINQ CENT QUATRE VINGT SIX MILLE CENT TRENTE SIX EUROS (586 136 €) et 32,19 ares correspondant à des lots à définir ultérieurement, mais situés en limite sud du lotissement.

Et que ce prix sera payable soit par la viabilisation par la Société SOVIA, de parcelles restant la propriété de la commune, soit par numéraires,

- De convenir et de régulariser toute convention ou servitude nécessaire à l'établissement du lotissement,

- De charger l'Office Notarial d'Ensisheim de la rédaction de l'acte de mutation,
- D'autoriser le Maire à signer tout acte et document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux intéressés à assister à la signature de l'acte de vente des terrains du futur lotissement entre la commune et la société SOVIA qui aura lieu le 21 août 2018 à 14 heures à l'Etude de Maître BOISUMEAU, Notaire à Ensisheim. Les participants sont priés de se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie.

5. Informations

Monsieur le Maire a été destinataire des rapports d'activités de VIALIS, APAMAD et APALIB qu'il tient à disposition des élus qui souhaiteraient les consulter.

Monsieur le Maire informe que la soirée au profit du TELETHON aura lieu vendredi 7 septembre prochain et rappelle que la Journée Citoyenne se tiendra samedi 15 septembre 2018.

Monsieur le Maire fait part du récent acte de vandalisme constaté sur l'abri bus de la place de la Mairie dont une vitre a été cassée et pour lequel une plainte a été déposée.

Il souhaite proposer aux responsables, s'ils devaient être identifiés après enquête de la gendarmerie, des travaux d'intérêt général à la place de dédommagement financé.

6. Divers

Monsieur Gervais BELLICAM fait état de l'emploi de deux saisonniers au Service technique de la commune. Après désistement de deux candidats, il a été proposé à Messieurs TUGLER Emilien et HAMMAN Hugo un contrat de 4 semaines, ceci au mois d'août.

Monsieur le Maire ajoute qu'il en est de même pour Madame TUGLER Célia qui bénéficie également d'un contrat de 4 semaines au secrétariat de la mairie.

Monsieur le Maire annonce qu'il a sollicité les services du Centre de Gestion du Haut-Rhin pour l'aide au recrutement d'un agent administratif pour, principalement, assurer l'accueil du public et seconder la secrétaire de mairie remplaçante.

Madame Béatrice HASSENFRAZ rappelle à Monsieur le Maire les préconisations de Madame VEILLARD, Trésorière, qui conseillait l'embauche future d'une personne jeune, pour limiter le montant des charges incombant à la commune.

Monsieur le Maire informe qu'un bail a été signé avec un nouveau locataire pour l'occupation du logement situé au rez-de-chaussée du presbytère.

Au sujet de la vacance du logement du 1^{er} étage de la mairie, il fait part de son refus d'un dossier déposé par une personne candidate à la location, faute de revenus suffisants.

Monsieur le Maire annonce la réunion de la Commission des Finances qui aura lieu le 11 septembre 2018.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

**Tableau des signatures pour approbation du Procès-Verbal des délibérations
du Conseil Municipal de Rustenhart – Séance du 7 août 2018**

ORDRE DU JOUR

1. Indemnités d'éviction aux locataires de terrains communaux
2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 3 juillet 2018
3. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 juillet 2018
4. Lotissement *L'Ecole*
5. Informations
6. Divers

Nom-Prénom	Qualité	Signature	Procuration
GIUDICI Frédéric	Maire		
SCHNEIDER Doris	Première adjointe		
BELLICAM Gervais	Deuxième adjoint		
MOUROUGASSIN Valérie	Troisième adjointe		
AMBIEHL André	Conseiller		
ANTOINE Vincent	Conseiller		
BERNARD Roxane	Conseillère	absente excusée	Béatrice HASSENFRTZ
BINTZ Jean-François	Conseiller	absent excusé	André AMBIEHL
FERREIRA Philippe	Conseiller	absent excusé	Frédéric GIUDICI
HASSENFRTZ Béatrice	Conseillère		
HAZEMANN Sandra	Conseillère	absente	
HEGY Mario	Conseiller	absent excusé	Valérie MOUROUGASSIN
KUHN Christian	Conseiller		
PETERSCHMITT Frank	Conseiller		
WILDY Marc	Conseiller	absent excusé	Frank PETERSCHMITT